

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 - 18 HEURES

Présents : André RAYMOND, Michel GELY, Dominique DELCROS, Madeleine GLEIZE, Daniel MONTY, Jean-Bernard PERRET, Maryse RICHARD.

Absents excusés : Thierry MONTEIL, Michel PONSONNAILLE, Sylviane ROUJON, Jean-Claude ROUSSET

Président de séance : André RAYMOND

Secrétaire de séance : Madeleine GLEIZE

*Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue,
et remercie les conseillers municipaux de leur présence.*

SUPPRESSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La Loi du 7 Août 2015, précisant la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRÉ), stipule qu'il n'est plus obligatoire pour les communes de moins de 1 500 habitants d'avoir un Centre Communal d'Action Sociale (C C A S).

Pour aller dans le sens de la simplification, il est proposé de supprimer le CCAS de la commune de Palhers à compter du 31 décembre 2015. Cette suppression vise à alléger considérablement les obligations administratives et les complications financières inutiles.

A compter du 1er Janvier 2016, la commune se substituera au CCAS et prendra dorénavant en charge les obligations en matière d'action sociale.

Après information, discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide la suppression du CCAS.

REPORT DU TRANSFERT COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GEVAUDAN

La situation difficile et complexe, ainsi que le renouvellement du conseil municipal de la commune de Marvejols ne permettent pas le transfert dans des conditions optimales de la compétence Eau et Assainissement au 1er janvier 2016.

Il est donc proposé de retarder d'un an ce transfert et donc de le reporter au 1er janvier 2017.

Le conseil Municipal accepte ce report.

info ... info...

Nous avons reçu une proposition pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes, par une entreprise de Langogne, spécialisée en la matière : "VOLTA TECH".

Cette offre comprenait la mise en place d'un kit photovoltaïque résidentiel de 9 KWc, pour un montant de 24 774 €

Après examen de cette étude, le conseil municipal a décidé, pour le moment, de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20 heures.

